Image not found or type unknown

Droit à la nationalité française

Par **Imel Oubraham**, le **14/02/2017** à **13:10**

Bonjour,
J'aimerai avoir des informations sur l'acquisition de la nationalité française. Mon conjoint a quelques amandes étatiques et il est passé devant le juge pour une dispute conjugale et son amande est de 900€ sachant aussi qu'il travaille en intérim cela peut il être un motif de refus de la nationalité française ??
Cordialement

Par **youris**, le **14/02/2017** à **14:09**

bonjour,
le comportement civique de l'étranger qui demande sa naturalisation française est un élément pris en compte par l'administration française pour accorder, ajourner ou refuser l'octroi de la nationalité française.
selon votre message, le comportement de votre mari peut justifier un ajournement ou un refus de la part de l'administration française sachant que c'est une décision discrétionnaire de l'administration qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés